LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics

À l'attention du délégué aux transports publics et du service technique

Luxembourg, le 23 août 2023

Dossier suivi par : Andy Schmit
☎ : (+352) 2465-2424
✉ : andy.schmit@atp.etat.lu

N/réf. : S-2023-00583

Objet : AVIS BUS / Information aux délégué(e)s des transports publics et aux services techniques communaux concernant les changements sur les lignes d'autobus RGTR qui entreront en vigueur à partir du 10 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Le 10 septembre 2023, des changements d'horaires et/ou d'itinéraires vont entrer en vigueur sur un certain nombre de lignes d'autobus du réseau RGTR et de lignes d'autobus scolaires.

Contrairement au dernier changement d'horaire du 21 mai 2023, **tous les aperçus des lignes et affiches horaires** vous seront envoyés par voie postale et seront à remplacer intégralement aux arrêts de bus de votre commune.

À l'avenir, dans le but de maintenir la qualité des affiches sur le terrain, l'Administration des transports publics adoptera la pratique de vous adresser annuellement (généralement en septembre) un ensemble complet d'affiches horaires et d'aperçus des lignes. Ces nouveaux aperçus et affiches, imprimés et plastifiés, vous parviendront par un envoi séparé au plus tard le 31 août 2023 et devront remplacer les anciens documents sur les arrêts d'autobus. Toutes les affiches d'horaires et tous les aperçus de lignes seront également disponibles en version digitale sur notre cloud (https://communes.mobiliteit.lu/index.php/login) et ceci à partir de la semaine du 18 septembre 2023.

Pour consulter les itinéraires et horaires exacts, veuillez vous référer aux **fiches d'horaires sous forme PDF** qui seront disponibles sur le site web mobiliteit.lu au plus tard le 28 août 2023. Dans la rubrique des fiches horaires (www.mobiliteit.lu/fr/horaires-et-lignes/bus/), les fiches concernées par un changement quelconque sont marquées par un point d'exclamation rouge. Afin de faciliter la recherche des lignes circulant sur votre territoire, il est recommandé d'utiliser le filtre « Communes » mis à votre disposition.

Par ailleurs, veuillez noter que **les lignes de bus scolaires** sont exclusivement réservées aux élèves. Grâce au code QR figurant sur l'aperçu des lignes, les informations concernant les transports scolaires sont désormais disponibles en ligne. Les élèves sont également encouragés à visiter la rubrique scolaire du site web mobiliteit.lu pour découvrir l'offre des transports scolaires, et à consulter l'application *mobiliteit.lu* pour toute recherche d'itinéraire vers un établissement ou campus scolaire.

Afin de vous permettre d'ores et déjà de prendre connaissance des changements pour votre commune, vous trouvez **en annexe une liste de tous les changements sur les lignes publiques et scolaires** qui entreront en vigueur à partir du 10 septembre 2023.

Pour toute question complémentaire concernant les changements sur les lignes RGTR, les conseillers en mobilité du centre d'appel de « mobiliteit.lu » sont à votre disposition par courriel à l'adresse suivante : service@mobiliteit.lu.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

Annick Trmata
Directrice adjointe de l'Administration des transports publics

Annexe(s) :

- Avis bus RGTR public & Avis bus scolaire
- Tableau Excel avec les coordonnées des arrêts

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics

Changement d'horaires du 10 septembre 2023

Afin d'améliorer à long terme le réseau d'autobus RGTR, des changements d'horaires vont prendre effet sur un certain nombre de lignes d'autobus du réseau RGTR ainsi que sur les lignes d'autobus scolaires et ce à partir du **dimanche 10 septembre 2023**. Les affiches horaires imprimées et plastifiées concernées par ce changement d'horaires vous seront transmises dans les meilleurs délais.

Vous pouvez télécharger dès maintenant les nouveaux horaires sous forme PDF sur le site mobiliteit.lu via les liens suivants:

- Lignes d'autobus RGTR : https://www.mobiliteit.lu/fr/horaires-et-lignes/bus/
- Lignes d'autobus scolaires: https://www.mobiliteit.lu/fr/horaires-et-lignes/transport-scolaire/

Remarque : les avis « perturbations » en cours restent en vigueur comme décrit dans ceux-ci.

Lignes d'autobus RGTR concernées :

115 Ettelbruck - Colmar-Berg ZI

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt ETTELBRUCK, Zone Industrielle qui devient ETTELBRUCK, CNFPC.

130 Ettelbruck - Wiltz - Bastogne (B)

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.

136 Ettelbruck - Consthum - Schinker

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Schinker, suite à la prolongation vers un nouvel origine/terminus à l'arrêt SCHINKER, Um Rank.

146 Wiltz - Goesdorf - Kautenbach

- Adaptation de l'horaire en direction de Kautenbach, suite à l'avancement des courses de 5 minutes pour garantir une meilleure correspondance sur le train vers Luxembourg-ville.

161 Marnach - Wincrange - Bastogne (B)

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.

173 Troisvierges - St. Vith (B)

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.

303 LUX, Kirchberg - Trier (D)

- Ajout des courses de renfort 7198 dép. 17 :13 (Lu-Ve) de Luxembourg et 3701 dép. 07 :30 (Lu-Ve) de Trèves suite à un manque de capacité sur la ligne.

4, rue Charles Bernhoeft
L-1240 Luxembourg
Tél. 2465 2465
Fax 2465 2499
atp@atp.etat.lu
transports.public.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

- Adaptations des courses 7168 dép. 17 :08 devient 7138 dép. 17 :03 et la course 3671 dép. 07 :25 devient 3641 dép. 07 :20.

324 LUX, Kirchberg - Oetrange - Contern

- Adaptation de l'horaire suite à l'ajout de 10 courses de renfort dans les plages HVZ, pour garantir une meilleure offre du transport public.
- La cadence passe de 30 minutes à 15 minutes.

327 LUX, Kirchberg - Schuttrange - Contern - LUX, Kirchberg

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

331 Grevenmacher - Konz (D)

- Retardement de deux minutes au départ de Grevenmacher pour garantir une meilleure correspondance avec la ligne 311 en provenance de Luxembourg-ville.

342 Grevenmacher - Niederdonven - Remich

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Dreiborn, suite à la mise en place d'un nouvel arrêt DREIBORN, Billek.

362 Wormeldange-Haut - Ehnen

- Adaptation de l'itinéraire suite à une prolongation vers un nouvel origine/terminus dans la localité de Wormeldange-Haut, zone artisanale « TOMM » sur le nouvel arrêt WORMELDANGE-HAUT, Kundel.
- Adaptation de l'horaire au départ de Wormeldange : l'horaire est avancé d'une minute.

431 Mondorf-les-Bains - Dalheim - Remich

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Mondorf-les-Bains, suite à la mise en place d'un nouvel arrêt MONDORF-LES-BAINS, Ellengerstrooss qui remplace les arrêts MONDORF-LES-BAINS, Rue J. Dolibois ; MONDORF-LES-BAINS, Av. G.D. Charlotte et MONDORF-LES-BAINS, Vor Howent.

461 Itzig - Howald - LUX, Rocade - Bonnevoie - Itzig

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

462 Itzig - Bonnevoie - LUX, Rocade - Howald - Itzig

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

508 LUX, Rocade - Ottange (F)

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Kayl, suite à la desserte des arrêts KAYL,Um Brill (dans les deux directions) et KAYL, rue neuve (en direction Luxembourg).

551 Belval - Thionville

- Mise en cohérence de l'itinéraire, suite à la desserte de l'arrêt Metzange P&R et non Elange Cinéma et ajout de l'arrêt SCHIFFLANGE, Op Herbett.
- Adaptation de l'horaire suite au retardement des courses de 3 minutes au départ BELVAL, Port de France.

601 LUX, Centre - Ottange (F)

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Kayl, suite à la desserte des arrêts KAYL,Um Brill

(dans les deux directions) et KAYL, rue neuve (en direction Luxembourg).
- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

602 LUX Gare - Briey (F)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

603 LUX, Gare - Esch/Alzette - Piennes (F)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

604 LUX, Centre - Esch/Alzette - Villerupt (F)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

605 LUX, Monterey - Villerupt (F) (via Belvaux)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

606 LUX, Centre - Differdange - Hussigny (F)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

607 LUX, Centre - Soleuvre - Obercorn

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

608 LUX, Centre - Soleuvre - Niederkorn

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

609 LUX, Centre - Rodange, Gare

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

611 LUX, Gare - Pontpierre - Noertzange

- Changement de la nomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

612 LUX, Gare - Pontpierre - Schifflange

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

622 LUX, Rocade - Bascharage-Sanem (via Soleuvre)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

623 LUX, Rocade - Bascharage-Sanem (via Pissange)

- Adaptation de l'horaire : les courses sont décalées dans l´horaire pour garantir une meilleure cadence avec la ligne RGTR 622.
- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

631 Bettembourg - Dudelange - Krakelshaff - Bettembourg

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

633 Bettembourg - Krakelshaff - Dudelange - Bettembourg

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

741 Kleinbettingen - Steinfort - Windhof - Kleinbettingen

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

742 Kleinbettingen - Windhof - Steinfort - Kleinbettingen

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.

755 Capellen - Leudelange

- Adaptation de l'itinéraire, suite à la suppression de l'arrêt CAPELLEN, Klouschter.

801 Howald - Sélange (B) - Messancy (B)

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.
- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

802 Howald - LUX, Centre - Steinfort

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

832 Redange/Attert - Steinfort - Sterpenich/Arlon (B)

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.
- Décalage de l'horaire pour les dimanches, les courses sont retardés d'une heure pour donner une meilleure cadence avec la ligne 833.
- Adaptation de la course 9851 dép. 22 :05 devient 8591 dép. 21 :05 de STERPENICH/ARLON, Ikea.

903 LUX, Centre - Useldange - Boulaide

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

921 LUX, Centre - Keispelt – Mersch

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Keispelt : l'arrêt KEISPELT, Bei Péickes est réintroduit dans le trajet de la ligne.
- Adaptation de l'horaire suite à la mise à jour des temps de parcours, profil HVZ vers NVZ sur les courses de samedis.
- Adaptation de l'horaire de Mersch vers Lux. : Toutes les courses sont retardées de 4 minutes.

933 Mersch - Saeul - Oberpallen

- Ajout d'une course de renfort 6478 avec dép. 15 :13 (Lu-Ve) de Mersch.

934 Mersch - Useldange - Redange

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

937 Mersch - Vichten - Pratz

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt, REIMBERG, Michel Lucius qui devient BETTBORN Michel Luzius.

942 Ettelbruck - Vichten - Oberpallen

- Adaptation de l'horaire suite à la mise à jour des temps de parcours, profil HVZ vers NVZ sur les courses des samedis.

950 Ettelbruck - Bettborn - Arlon (B)

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.

962 Rédange - Bettborn - Rambrouch - Redange

- Séparation de l'aller et retour de la ligne (boucle) en deux lignes différentes avec des numéros différents, pour garantir une meilleure orientation des clients sur le terrain.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt, REIMBERG, Michel Lucius devient BETTBORN Michel Lucius.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt : BETTBORN, Gemenge Plaz devient BETTBORN, Néckel Koob.

90U Perlé - Rambrouch - Ettelbruck

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt REIMBERG, Michel Lucius qui devient BETTBORN Michel Lucius.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt BETTBORN, Gemenge Plaz qui devient BETTBORN, Néckel Koob.

91U Arlon (B) - Beckerich - Roost/Mold Plant

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

92U Bigonville - Colmar/Usines

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

93U Haut-Martelange - Colmar/Usines

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt REIMBERG, Michel Lucius qui devient BETTBORN Michel Lucius.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt BETTBORN, Gemenge Plaz qui devient BETTBORN, Néckel Koob.

95U Bastogne (B) - Colmar/Usines

- Suppression des restrictions de monter et de descendre (cabotage) sur le territoire de la Wallonie.

Ligne d'autobus scolaires concernées:

C05 Angelsberg - Godbrange - Junglinster (via Eisenborn - Bourglinster) (cs)

- Adaptation de l'itinéraire, suite à la desserte de la localité de Blaschette.

CE1 Capellen - Bertrange - Cessange (cs)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

CE2 Fentange - Hesperange - Cessange (cs)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

D27 Geesseknäppchen - Septfontaines (cs)

- Adaptation de l'itinéraire dans la localité de Olm : l'arrêt OLM, Dréischelsfeld est remplacé par l'arrêt OLM, Op der Schanz.

D39 LUX Gare - Reckange - Bascharage/Sanem (cs)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales qui devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

D42 Larochette - Blaschette - Geesseknäppchen (cs)

- Introduction d'une nouvelle ligne scolaire.

E18 Limpertsberg - Clemency (cs)

- Adaptation de l'itinéraire, suite à l'ajout de l'arrêt LUX Belair, Wandmillen sur la course 3431 dép. 06 :45 à Clemency.

E35 Bettembourg - Kockelscheuer - Limpertsberg (cs)

- Introduction d'une nouvelle ligne scolaire.

F02 Reisdorf - Colmar - Arlon (B) (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

K10 Diekirch - Ettelbruck - Niederpallen - (Huttange) (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

K11 Diekirch - Everlange - Eschette (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

K12 Ackerbauschoul - Roodt (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

K13 Preizerdaul/Redange - Vichten - Ettelbruck - Diekirch (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt REIMBERG, Michel Lucius qui devient BETTBORN Michel Lucius.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt BETTBORN, Gemenge Plaz qui devient BETTBORN, Néckel Koob.

K32 Ettelbruck/Gare - C.N.F.P.C. (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt ETTELBRUCK, Zone Industrielle qui devient ETTELBRUCK, CNFPC.

M05 Schieren/Bissen - Redange (via Useldange) (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat

M06 Michelbouch - Redange (via Vichten) (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt REIMBERG, Michel Lucius qui devient BETTBORN Michel Lucius.
- Adaptation de la dénomination de l'arrêt BETTBORN, Gemenge Plaz qui devient BETTBORN, Néckel Koob.

M17 Mersch - Redange-sur-Attert (via Boevange-sur-Attert) (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

MH1 Bereldange - Steinsel - Mersch (cs)

- Adaptation de l'horaire, suite au changement des courses suivantes : 8248 dép. 07 :45 devient 3670 dép. 07 :25 5381 dép. 12 :10 devient 5411 dép. 12 :15 6521 dép. 15 :20 devient 6551 dép. 15 :25.

MH2 Steinfort - Kopstal - Mersch (cs)

- Adaptation de l'itinéraire, suite à la prolongation vers nouvel origine et terminus à l'arrêt STRASSEN, Benelux.

M05 Schieren/Bissen - Redange (via Useldange) (cs)

- Adaptation de la dénomination de l'arrêt USELDANGE, Raiffeisenkeess qui devient USELDANGE, Beim Priorat.

N08 Mondorf - Dudelange LNB (cs)

- Introduction d'une nouvelle ligne scolaire.

R02 Luxembourg - Dalheim - Mondorf (cs)

- Changement de la dénomination de l'arrêt LUX HOLLERICH, Assurances sociales devient LUX HOLLERICH, Aciérie.

R07 Rumelange - Mondorf (cs)

- Introduction d'une nouvelle ligne scolaire.

RE2 Merkholtz - Wilwerwiltz - Siebenaler - Reuler (cs)

- Adaptation de l'itinéraire suite à la desserte de la localité de Merkholtz.
- Ajout de plusieurs courses :
    - 3684 dép. 07 :20 à Merkholtz (Lu-Ve)
    - 5872 déo. 13 :32 à Merkholtz (Lu+Me+Ve)
    - 5383 dép. 12 :10 à Reuler (Lu-Ve)
    - 5385 dép. 16 :05 à Reuler (Lu+Me+Ve)

RE3 Noertrange - Wiltz - Weicherdange - Reuler (cs)

- Adaptation de l'itinéraire suite à la desserte de la localité de Noertrange.
- Ajout de plusieurs courses :
    - 3538 dép. 07 :03 Noertrange (Lu-Ve)
    - 5734 dép. 13 :09 Noertrange (Lu+Me+Ve)

- 5381 dép. 12 :10 Reuler (Lu-Ve)

RE4 Troisvierges – Boxhorn – Reuler (cs)

- Ajout de plusieurs courses :
  - 3646 dép. 07 :21 Troisvierges (Lu-Ve)
  - 5884 dép. 13 :34 Troisvierges (Lu+Me+Ve)
  - 5381 dép. 12 :10 Reuler (Lu-Ve)

RE7 Ettelbruck - Hosingen - Reuler (cs)

- Adaptation de l'itinéraire suite à l'ajout de l'arrêt LIPPERSCHEID, Bei Leweck.

RE8 Reuler – Wiltz – Goesdorf – Grevels (cs)

- Introduction d'une nouvelle ligne scolaire.

RE10 Boulaide – Berlé – Wiltz (cs)

- Introduction d'une nouvelle ligne scolaire.